



DÉLIBÉRATION N°085/2023  
COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
LOT-ET-GARONNE

Séance du 11 Décembre 2023

**L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à vingt heures,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur RESSIOT Didier, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, en l'absence du Maire Gilles LAGAÜZÈRE.

**Date de la convocation** : 05/12/2023

**Date de la publication** : 05/12/2023

**Secrétaire de séance** : Madame Dominique CAPRAIS

**Nombre de conseillers** : 23

**En exercice** : 23

**Étaient présents** : M. et Mme RESSIOT Didier – CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - MILANESE Antoine – COUZIGOU Laurent - BELLOC Brigitte - DILMAN Patrick - JADAS Christian – VALADE Pierre - MACHEFE Thomas - SICARD Christine - BROUILLON Monique - CAMBE Thierry – DUBERNET Thierry - DALL ANESE Lisa.

Formant la majorité en exercice.

**Excusés** : M. et Mme LAGAÜZÈRE Gilles, MOHAND O'AMAR Abdelbaki, DE MARCHI Céline, ALLARD Aurélie - RESSES Lisa - POLONI Pascal - BAGES-LIMOGES Carine.

**Absents** : M. et Mme TILLOS Marie-Hélène

**Procurations** : LAGAÜZÈRE Gilles à FABRE Sylviane  
MOHAND O'AMAR Abdelbaki à CAPRAIS Dominique  
DE MARCHI Céline à JADAS Christian  
POLONI Pascal à DILMAN Patrick

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

Présents : 15  
Procurations : 4  
Votants : 19

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 085/2022 OBJET** : CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIEL MICROBIB  
BIBLIOTHÈQUE 2024/2025.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire explique à l'assemblée délibérante que l'abonnement au logiciel MICROBIB, destiné à la maintenance de la bibliothèque expire au 31 Janvier 2024.

Il propose selon l'accord passé avec la société MICROBIB SARL de contracter à compter du **1<sup>er</sup> Février 2024, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 Janvier 2025.**

Il précise également que ce contrat est renouvelable par reconduction tacite pour une durée d'un an, **sans que sa durée globale ne puisse excéder 3 ans.**

Le montant de la redevance pour la maintenance du logiciel défini en objet est fixé pour la durée du contrat à 366.00 € par an Hors TVA (tarif 2024).

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

**Et après avoir délibéré,**

**DECIDE :**

**De renouveler le contrat d'abonnement passé avec la société MICROBIB, destiné à la maintenance de la bibliothèque, aux conditions exposées par le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire et conformément au projet de convention ci-annexé.**

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 12/12/2023 et de l'affichage en date du 12/12/2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Sainte Bazeille, le 12/12/2023

Extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,  
Dominique CAPRAIS



Le 1er adjoint en l'absence du Maire,  
Didier RESSIOT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.